

2017-5686  
2017-10-26

**GROUPE 4 HERBICIDE**

**VMD 480®  
Dicamba Herbicide  
Solution**

USAGE COMMERCIAL

**GARANTIE :**  
Dicamba, présent sous forme de sel de diméthylamine.....480 g e.a./L

NUMÉRO D'HOMOLOGATION : 29251 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'EMPLOI**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**AVERTISSEMENT : IRRITE LES YEUX**

**ATTENTION**



**POISON**

Manufactured by:  
Gharda Chemicals International  
760 Newtown Yardley Rd. Suite 110  
Newtown, PA  
18940 U.S.A.  
215-968-9474

Contenu net : 10 litres  
Distributed in Canada by:  
Gharda Chemicals International  
789 Donnybrook Dr.  
Dorchester ON  
NOL1G5 CA  
1-800-265-4624

VMD 480® Dicamba supprime les mauvaises herbes à feuilles larges dans les graminées des prairies et pâturages. Le produit peut également être utilisé pour la suppression des broussailles de feuillus et de conifères, ainsi que des mauvaises herbes à feuilles larges dans les zones non cultivées : en bordure des routes, dans les droits de passage des lignes électriques, des pipelines et des voies ferrées, dans les aéroports, les bases militaires, sur les pelouses, les terrains abandonnés et autres endroits similaires non cultivés.

#### **DANGERS ENVIRONNEMENTAUX :**

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons prescrites sous la rubrique **MODE D'EMPLOI dans le livret ci-joint.**

#### **RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE**

Gestion de la résistance à VMD 480® Dicamba Herbicide, herbicide du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à VMD 480® Dicamba Herbicide et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner VMD 480® Dicamba Herbicide ou les herbicides du même groupe 4 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes dans les champs.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Gharda USA, Inc. au 215-497-9501.

#### **PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES :**

1. VMD 480® Dicamba Herbicide ne devrait pas être appliqué sur ou près des arbres ou des plantes que l'on désire conserver.
2. Appliquer VMD 480® Dicamba Herbicide lorsque la température de l'air se situe entre 10 et 25°C. Ne pas appliquer lorsqu'il y a un risque de chute brutale de la température au cours de la nuit suivant le traitement.
3. Ne pas contaminer les eaux d'irrigation ou d'usage domestique. Nettoyer à fond l'équipement d'application après l'usage.

4. Ne pas traiter dans des endroits où le mouvement de pénétration dans le sol ou le lessivage de surface risquent d'amener VMD 480® Dicamba Herbicide en contact avec les racines de plantes à conserver.
5. Pour toute information relative à l'utilisation de la végétation traitée pour l'alimentation et le pacage des bovins de boucherie et des vaches laitières, ainsi que pour toute recommandation relative aux périodes d'attente entre le traitement et la récolte des cultures traitées, consulter le tableau sur les restrictions de pacage.
6. Si VMD 480® Dicamba Herbicide est mélangé avec un autre produit, comme le 2,4-D, consulter l'étiquette de ce produit pour les mises en garde, restrictions, doses d'emploi et périodes d'application, et les autres espèces de mauvaises herbes éliminées.
7. S'assurer que l'équipement de pulvérisation utilisé pour appliquer VMD 480® Dicamba Herbicide est correctement nettoyé avant de le réutiliser pour appliquer d'autres produits chimiques. Voir à cet effet la section sur la méthode suggérée pour le nettoyage de l'équipement de pulvérisation.

### **PRÉCAUTIONS CONTRE LA DÉRIVE :**

VMD 480® Dicamba Herbicide pourrait causer des dommages aux arbres et plantes que l'on désire conserver, les fleurs, les plantes ornementales, le tabac et d'autres plantes à feuilles larges, particulièrement lorsqu'ils sont en développement et en croissance.

Suivre ces précautions en cas de pulvérisation à proximité de cultures sensibles :

1. Éviter de pulvériser lorsque les vents soufflent en rafales ou qu'ils dépassent 8 km/h et qu'ils se dirigent vers des cultures sensibles. Laisser une zone tampon adéquate entre les superficies traitées et les plantes sensibles.
2. Pulvériser de façon à produire de grosses gouttelettes, car elles ont moins tendance à dériver hors de la zone cible que les pulvérisations à fines gouttelettes. Choisir des buses conçues pour donner peu de fines gouttelettes. Garder la pression de pulvérisation sous les 150 kPa et le volume de pulvérisation supérieur à 220 L/ha, à moins d'une indication contraire du fabricant des buses.
3. Ne pas pulvériser lorsqu'il est prévu que la température dépassera les 30°C.
4. Éviter d'appliquer par temps très humide ou brumeux.

Voir la brochure-étiquette ci-jointe pour obtenir des directives complètes concernant la gestion de la dérive.

### **LIRE LA BROCHURE-ÉTIQUETTE CI-JOINTE POUR CONNAÎTRE LE MODE D'EMPLOI COMPLET**

#### **PRÉCAUTIONS:**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Nocif en cas d'ingestion ou d'absorption cutanée. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Les préposé à l'application doivent porter des chemises à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques. Dans les terres non agricoles (bord de route, emprises hydroélectriques, de pipelines et de voies ferrées, zones aéroportuaires, bases militaires, gazon en plaques et les terrains vagues), les préposés à l'application doivent porter une combinaison par-dessus un pantalon long, une chemise à manches longues et des gants résistant aux produits chimiques.

**NE PAS** entrer dans les champs traités pendant 12 heures après l'application.

**NE PAS** utiliser en zone résidentielle, c'est-à-dire des sites où des personnes peuvent être exposées au produit durant la pulvérisation ou après, notamment à proximité des maisons, des

écoles, des parcs, des terrains de jeu et des édifices publics. Dégeler si le produit a gelé. Agiter avant l'usage.

**NE PAS** appliquer par voie aérienne.

### **PREMIERS SOINS**

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

#### **LIGNE DIRECTE**

Pour des renseignements sur le traitement médical de secours : 1-866-359-5660

#### **NOTE AU MÉDECIN**

Des dommages probables aux muqueuses peuvent contre-indiquer l'utilisation du lavage gastrique.

#### **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :**

Le dicamba peut causer une irritation grave des yeux, et une irritation de la peau et des muqueuses. Les symptômes d'une exposition à de très fortes doses peuvent comprendre des étourdissements, une faiblesse musculaire, une perte d'appétit, une perte de poids, des vomissements, un ralentissement du rythme cardiaque, de souffle court, une excitation, une contraction des muscles, une dépression, une incontinence, une cyanose, des spasmes musculaires, un épuisement et une perte de voix. Traiter les symptômes.

#### **NETTOYAGE ET ÉLIMINATION DES CONTENANTS :**

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**VMD 480® Dicamba Herbicide seul ou avec 2,4-D ou MCPA**

Suivre les directives ci-dessous pour procéder au nettoyage du matériel de pulvérisation après avoir effectué des traitements avec VMD 480® Dicamba Herbicide seul ou additionné de 2,4-D ou de MCPA.

1. Arroser à fond les surfaces intérieures et extérieures de l'appareil en remplissant d'eau la moitié du réservoir. Vidanger le réservoir en faisant fonctionner le pulvérisateur jusqu'à ce que le système soit purgé de l'eau de rinçage.
2. Remplir le réservoir d'eau, puis ajouter 1 L d'ammoniaque domestique pour chaque 100 L d'eau. Actionner la pompe pendant 15 à 20 minutes afin de faire circuler la solution. Finalement, laisser s'échapper une petite quantité de la solution d'ammoniaque par la rampe du pulvérisateur et les buses.
3. Vider le réservoir en faisant passer la solution par la rampe.
4. Enlever les buses et les filtres et rincer l'appareil avec deux réservoirs remplis d'eau.

#### **VMD 480® Dicamba Herbicide avec d'autres herbicides**

Les directives ci-dessous concernent le nettoyage du pulvérisateur utilisé pour une application de VMD 480® Dicamba Herbicide utilisé en mélange avec des poudres mouillables (WP), des concentrés émulsifiables (EC) ou d'autres types de préparations solubles dans l'eau. (Si vous utilisez des mélanges de VMD 480® Dicamba Herbicide avec des préparations hydrosolubles, vous devrez ajouter du détergent à l'eau de rinçage).

1. Arroser à fond les surfaces intérieures et extérieures de l'appareil en remplissant d'eau la moitié du réservoir. Vidanger le réservoir en faisant fonctionner le pulvérisateur jusqu'à ce que le système soit purgé de l'eau de rinçage.
2. Remplir le réservoir d'eau, et ajouter en même temps 1 kg de détergent pour chaque 150 L d'eau. Actionner la pompe pendant 5 à 10 minutes afin de mélanger la solution de détergent à la solution du pulvérisateur ; par la suite, laisser s'échapper une petite quantité de solution par la rampe du pulvérisateur et les buses. Laisser la solution agir pendant plusieurs heures, ou mieux encore, toute la nuit.
3. Vider le réservoir en laissant couler cette solution de détergent par la rampe.
4. Répéter l'étape 1 et suivre à nouveau les étapes 2 et 3.

#### **REPLISSAGE DES CONTENANTS de VRAC :**

1. Le contenant ne doit être rempli à nouveau qu'avec VMD 480® Dicamba Herbicide par le distributeur ou le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.
2. Refermer le contenant hermétiquement et le retourner à un centre de vrac autorisé.
3. Avant de remplir à nouveau le contenant, l'examiner soigneusement pour détecter toute trace éventuelle de dommage, comme des fissures, des bosses, des renflements, des brèches, des éraflures, ou des filets endommagés ou usés sur le dispositif de fermeture du contenant.
4. Après le remplissage, vérifier que rien ne coule avant de transporter le contenant.
5. Ne pas remplir ni transporter un contenant endommagé ou qui coule.
6. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.
7. Si le contenant n'est plus destiné à être rempli, il doit être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant) pour être éliminé.

#### **ENTREPOSAGE :**

Conserver VMD 480® Dicamba Herbicide dans son contenant d'origine seulement, loin des autres pesticides, engrais et aliments destinés aux humains ou aux animaux. Garder le contenant fermé pour prévenir les déversements et la contamination. Garder les emballages secs en tout temps.

**AVIS À L'UTILISATEUR :**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

VMD480 est une marque déposée d'Adjuvants Plus Incorporate

® Tous les autres herbicides nommés sont des marques déposées de leurs entreprises respectives.

2017-5686  
2017-10-26

**GROUPE 4 HERBICIDE**

# **VMD 480® Dicamba Herbicide Solution**

USAGE COMMERCIAL

GARANTIE :

Dicamba, présent sous forme de sel de diméthylamine..... 480 g e.a./L

NUMÉRO D'HOMOLOGATION : 29251 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'EMPLOI**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**AVERTISSEMENT : IRRITE LES YEUX**

**ATTENTION**



**POISON**

Contenu net : 10 litres

Manufactured by:  
Gharda Chemicals International  
760 Newtown Yardley Rd. Suite 110  
Newtown, PA  
18940 U.S.A.  
215-968-9474

Distributed in Canada by:  
Gharda Chemicals International  
789 Donnybrook Dr.  
Dorchester ON  
NOL1G5 CA  
1-800-265-4624

VMD 480® Dicamba Herbicide supprime les mauvaises herbes à feuilles larges dans les graminées des prairies et pâturages. Il peut également être utilisé pour la suppression des broussailles de feuillus et de conifères, ainsi que des mauvaises herbes à feuilles larges dans les zones non cultivées : en bordure des routes, dans les droits de passage des lignes électriques, des pipelines et des voies ferrées, dans les aéroports, les bases militaires, sur les pelouses, les terrains abandonnés et autres endroits similaires non cultivés.

### **PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES :**

1. VMD 480® Dicamba Herbicide ne devrait pas être appliqué sur ou près des arbres ou des plantes que l'on désire conserver.
2. Appliquer VMD 480® Dicamba Herbicide lorsque la température de l'air se situe entre 10 et 25°C. Ne pas appliquer lorsqu'il y a un risque de chute brutale de la température au cours de la nuit suivant le traitement.
3. Ne pas contaminer les eaux d'irrigation ou d'usage domestique. Nettoyer à fond l'équipement d'application après l'usage.
4. Ne pas traiter dans des endroits où le mouvement de pénétration dans le sol ou le lessivage de surface risquent d'amener VMD 480® Dicamba Herbicide en contact avec les racines de plantes à conserver.
5. Pour toute information relative à l'utilisation de la végétation traitée pour l'alimentation et le pacage des bovins de boucherie et des vaches laitières, ainsi que pour toute recommandation sur les périodes d'attente entre le traitement et la récolte des cultures traitées, consulter le tableau sur les restrictions de pacage.
6. Si VMD 480® Dicamba Herbicide est mélangé avec un autre produit, comme le 2,4-D, consulter l'étiquette de ce produit pour toute information relative aux précautions à prendre supplémentaires, aux restrictions, aux doses d'emploi et aux périodes d'application, et aux autres espèces de mauvaises herbes éliminées.
7. S'assurer que l'équipement de pulvérisation utilisé pour appliquer VMD 480® Dicamba Herbicide est correctement nettoyé avant de le réutiliser pour appliquer d'autres produits chimiques. Voir à cet effet la section sur la méthode suggérée pour le nettoyage de l'équipement de pulvérisation.

### **PRÉCAUTIONS CONTRE LA DÉRIVE :**

VMD 480® Dicamba Herbicide peut causer des dommages aux arbres et plantes que l'on désire conserver, en particulier le soja, les fleurs, les arbres fruitiers, les vignes, les plantes ornementales, les pois, les pommes de terre, les tomates, le tabac et d'autres plantes à feuilles larges, particulièrement lorsqu'ils sont en développement et en croissance.

Suivre ces précautions en cas de pulvérisation à proximité de cultures sensibles :

5. Éviter de pulvériser lorsque les vents soufflent en rafales ou qu'ils dépassent 8 km/h et qu'ils se dirigent vers des cultures sensibles. Laisser une zone tampon adéquate entre les superficies traitées et les plantes vulnérables.
6. Pulvériser de façon à produire de grosses gouttelettes, car elles ont moins tendance à dériver hors de la zone cible que les pulvérisations à fines gouttelettes. Choisir des buses conçues pour donner peu de fines gouttelettes. Garder la pression de pulvérisation sous les 150 kPa et le volume de pulvérisation supérieur à 220 L/ha, à moins d'une indication contraire du fabricant des buses.
7. Ne pas pulvériser lorsqu'il est prévu que la température dépassera 30°C.
8. Éviter d'appliquer par temps très humide ou brumeux.

### **DANGERS ENVIRONNEMENTAUX**

**TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés.**



**Respecter les zones tampons prescrites sous la rubrique MODE D'EMPLOI.**

### **RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE**

Gestion de la résistance à VMD 480® Dicamba Herbicide, herbicide du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à VMD 480® Dicamba Herbicide et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner VMD 480® Dicamba Herbicide ou les herbicides du même groupe 4 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes, mais qui éliminent les mêmes mauvaises herbes dans les champs.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Gharda USA, Inc. au 215-497-9501.

## **MODE D'EMPLOI :**

**NE PAS** appliquer ce produit directement dans les habitats d'eau douce (tels que lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs et milieux humides), les habitats estuariens ou marins.

**NE PAS** contaminer les sources d'eaux d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

### **Ruissellement de surface**

Afin de réduire le ruissellement des sites traités vers les habitats aquatiques, évaluer les caractéristiques et conditions du site avant traitement. Les caractéristiques et conditions propices au ruissellement comprennent des pluies abondantes, une pente modérée à abrupte, un sol nu et un sol mal drainé (par exemple, les sols compactés, à texture fine ou pauvres en matière organique comme l'argile). Le potentiel de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être réduit grâce à une bande de végétation entre le site traité et la rive des plans ou cours d'eau avoisinants. **NE PAS** appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

### **Lessivage**

L'emploi de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, particulièrement dans les sites où le sol est perméable (par exemple sols de sable, de sable loameux ou de loams sableux) et / ou lorsque la nappe phréatique est peu profonde.

## **GESTION DE LA DÉRIVE**

Pulvérisation agricole : **NE PAS** appliquer par calme plat ni lorsque les vents soufflent en rafales. **NE PAS** pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe de pulvérisation doit être fixée à 60 cm ou moins du sol ou du couvert végétal.

Application aérienne : **NE PAS** appliquer par calme plat ni lorsque les vents soufflent en rafales. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h lors à hauteur de vol au-dessus du site d'application. **NE PAS** pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). Afin de réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef, l'espacement des buses long de la rampe de pulvérisation **NE DOIT PAS** dépasser 65% de l'envergure des ailes ou du rotor.

### **Zones tampons :**

Aucune zone tampon n'est requise pour l'utilisation des méthodes ou des équipements de pulvérisation suivants : pulvérisateur manuel ou à réservoir dorsal, pulvérisateur intercalaire avec écrans protecteurs, traitement localisé, bassinage du sol et incorporation au sol.

Dans le cas d'application dans des emprises, aucune zone tampon n'est requise pour protéger les habitats terrestres sensibles. Toutefois, il faut recourir à la meilleure stratégie d'application possible pour réduire la dérive hors cible, en tenant compte des conditions météorologiques (par exemple la direction du vent ou un vent faible) et l'équipement de pulvérisation (par exemple pulvérisation de gouttelettes de taille grossière), réduction maximale de la hauteur de pulvérisation au-dessus du couvert végétal). Les préposés à l'application doivent cependant respecter les zones tampons prescrites pour la protection des habitats aquatiques sensibles.

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière la plus rapprochée en aval des habitats terrestres sensibles (tels que pâturages, terres boisées, brise-vent, terres à bois haies, des zones riveraines et terres arbustives), des habitats d'eau douce sensibles (tels que lacs, rivières, boubiers, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs et milieux humides) et des habitats estuariens ou marins sensibles.

Lorsqu'on emploie un mélange en réservoir, il faut prendre connaissance de l'étiquette des autres produits entrant dans le mélange, et respecter la zone tampon la plus vaste parmi celles exigées pour ces produits (restriction la plus sévère).

**Tableau 1 Zones tampons pour les utilisations dans les sites industriels et agricoles – gouttelettes de taille grossière (ASAE)**

| Méthode d'application   | Culture   |                   | Zones tampons (en mètres) nécessaires à la protection des : |             |   |             |                     |
|-------------------------|---|-------------------|---|-------------|---|-------------|---------------------|
|                         |   |                   | habitats d'eau douce d'une profondeur de :                  |             | habitats estuariens ou marins d'une profondeur de |             | habitats terrestres |
|                         |   |                   | moins de 1 m  | plus de 1 m | moins de 1 m                                      | plus de 1 m |                     |
| Pulvérisateur agricole* | Orge, avoine, seigle, blé, graines d'alpiste des Canaries, graminées fourragères (semis)                                |                   | 0   | 0           | 0   | 0           | 1                   |
|                         | Maïs, graminées fourragères (établies), fétuque rouge   |                   | 1   | 1           | 0   | 0           | 4                   |
|                         | Terres en chaume ou en jachère  |                   | 1   | 1           | 0   | 0           | 5                   |
|                         | Pâturages, parcours et terres non agricoles (incluant les emprises et la destruction des broussailles) (2,2 kg m.a./ha) |                   | 1   | 1           | 0   | 0           | 10                  |
|                         | Bleuets nains   |                   | 1   | 1           | 1   | 0           | 15                  |
|                         | Terres non agricoles (incluant les emprises et la destruction des broussailles) (4,4 kg m.a./ha)                        |                   | 1   | 1           | 1   | 0           | 20                  |
| Pulvérisation aérienne  | Orge, avoine, seigle, blé (Ouest canadien seulement)  | Voilure fixe      | 0   | 0           | 0   | 0           | 50                  |
|                         |   | Voilure tournante | 0   | 0           | 0   | 0           | 45                  |

|  |   |                   |    |    |   |   |     |
|--|---|-------------------|----|----|---|---|-----|
|  | Terres non agricoles (incluant les emprises et les terres incultes)** | Voilure fixe      | 45 | 30 | 0 | 0 | 800 |
|  |   | Voilure tournante | 30 | 20 | 0 | 0 | 525 |

\*Dans le cas du pulvérisateur agricole, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans et de cônes de réduction de la dérive. Les pulvérisateurs dont la rampe de pulvérisation est équipée d'un écran sur toute sa longueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal permettent de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 70 %. L'utilisation d'une rampe de pulvérisation dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur inférieure à 30 cm du couvert végétal permet de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 30 %.

\*\*Des zones tampons pour la protection d'habitats terrestres ne sont pas requises pour les applications sur les emprises (notamment les ballasts de voies ferrées, les emprises de chemin de fer, les emprises hydroélectriques, les servitudes d'utilité publique, les routes, et les terrains d'entraînement et les champs de tir des bases militaires).

## PRAIRIES, PÂTURAGES ET ZONES NON CULTIVÉES

Notes sur le traitement :

### Pour la suppression des mauvaises herbes à feuilles larges :

1. Appliquer VMD 480® Dicamba Herbicide ou les mélanges de VMD 480® Dicamba Herbicide dans 110 - 220 litres d'eau à l'hectare, lorsque les mauvaises herbes sont en pleine croissance. Une couverture complète du feuillage est nécessaire pour éliminer les mauvaises herbes.
2. Ne pas appliquer VMD 480® Dicamba Herbicide ni de mélanges de VMD 480® Dicamba Herbicide si le pâturage est contre-ensemencé de légumineuses.

Les préposés à l'application doivent porter une chemise à manches longues, des pantalons longs et des gants résistants aux produits chimiques.

### DÉLAI DE SÉCURITÉ APRÈS LE TRAITEMENT :

NE PAS entrer dans des champs traités pendant 12 heures après l'application.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

| Mauvaises herbes Supprimées (en ordre alphabétique)  | Dose de VMD 480® Dicamba Herbicide         | Produit à mélanger |
|--|--|--------------------|
| chardon des champs<br>laiteron des champs<br>liseron des champs<br>pâquerette vivace<br>patience crépue (partie aérienne)<br>sénéçon jacobée<br>verge d'or | VMD 480® Dicamba Herbicide seul à 2,1 L/ha | Aucun              |
| armoïse douce<br>centaurée diffuse<br>cerise de terre<br>euphorbe à feuilles de serpolet   | VMD 480® Dicamba Herbicide seul à 4,6 L/ha | Aucun              |

|  |   |   |
|--|---|---|
| herbe de pauvreté<br>petite oseille<br>salsifis majeur   |   |   |
| herbe à puce   | VMD 480® Dicamba Herbicide<br>à 1,65 L/ha + | 2,2 L/ha de 2,4-D amine (500 g/L<br>d'ingrédient actif) dans 560 L<br>d'eau /ha |
| carotte sauvage<br>plus autres mauvaises<br>herbes listées sur<br>l'étiquette du 2,4-D amine                     | VMD 480® Dicamba Herbicide<br>à 2,1 L/ha +  | 2.2 L/ha de 2,4-D amine<br>(500 g/L d'ingrédient actif)                         |
| Toutes les espèces ci-<br>dessus, plus :<br>autres mauvaises herbes<br>listées sur l'étiquette du<br>2,4-D amine | VMD 480® Dicamba Herbicide<br>à 2,1 L/ha +  | 1,83 L/ha de 2,4-D L.V. ester<br>(600 g/L d'ingrédient actif)                   |

### Pour la suppression des broussailles :

1. VMD 480® Dicamba Herbicide est efficace pour supprimer les broussailles de plusieurs espèces de feuillus qui poussent le long des clôtures et ailleurs sur la ferme, là où elles sont nuisibles.
2. Appliquer les mélanges de VMD 480® Dicamba Herbicide sur les feuillus au printemps ou au début de l'été (après le déploiement complet des feuilles), soit par traitement des tiges et des feuilles, soit par application terrestre généralisée.
3. Les arbustes et arbres d'une hauteur de plus de 2 mètres devront être taillés. Par la suite, traiter les repousses pendant leur croissance.
4. Ne pas appliquer les mélanges de VMD 480® Dicamba Herbicide si les pâturages ou les terres en friche sont contre-ensemencés de légumineuses.
5. Pour le traitement des tiges et du feuillage, appliquer sur tout le feuillage et les tiges jusqu'au point de ruissellement. La quantité de solution pulvérisée à l'hectare varie selon la hauteur et la densité des espèces ligneuses présentes.
6. Pour le traitement terrestre généralisé, appliquer les mélanges de VMD 480® Dicamba Herbicide dans suffisamment d'eau pour mouiller tout le feuillage. Normalement, de 220 à 230 litres d'eau à l'hectare sont recommandés pour les bosquets de broussailles.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

| <b>Mauvaises herbes<br/>Maîtrisées<br/>(en ordre alphabétique)</b>                              | <b>Dose de VMD 480® Dicamba<br/>Herbicide</b>              | <b>Produit à mélanger</b>  |
|---|--|--|
| aulne<br>cerisier<br>peuplier faux-tremble<br>symphorine de l'ouest<br>rosier sauvage<br>saules | VMD 480® Dicamba Herbicide<br>à 2,1 L/ha/1000 L<br>d'eau + | 4,0 L/ha de 2,4-D amine<br>(500 g/L d'ingrédient actif)<br>OU<br>3,3 L/ha de 2,4-D L.V.<br>(600 g/L d'ingrédient actif)        |
| peuplier faux-tremble   | VMD 480® Dicamba Herbicide<br>à 3,25 L/ha +                | 4,4 L/ha de 2,4-D amine<br>(500 g/L d'ingrédient actif)<br>OU<br>3,75 L/ha de 2,4-D L.V. ester<br>(600 g/L d'ingrédient actif) |
| rosier aciculaire   | VMD 480® Dicamba Herbicide<br>à 3,65 L/ha +                | 4,4 L/ha de 2,4-D amine<br>(500 g/L d'ingrédient actif)<br>OU<br>3,75 L/ha de 2,4-D L.V. ester<br>(600 g/L d'ingrédient actif) |
| symphorine de l'ouest   | VMD 480® Dicamba Herbicide<br>à 3,5 L/ha +                 | 3,75 L/ha de 2,4-D L.V. ester<br>(600 g/L d'ingrédient actif)  |

**Restrictions concernant le pâturage et la récolte:**

NE PAS faire paître le bétail sur les cultures traitées, ou récolter en vue de l'ensilage jusqu'à 7 jours après l'application de VMD 480 Dicamba Herbicide seul et au moins 12 semaines après le traitement avec des mélanges en cuve de VMD 480 Dicamba Herbicide.

NE PAS récolter le fourrage ou couper le foin dans les 30 jours suivant l'application. Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage.

**LES ZONES NON CULTIVEES, EN BORDS DE ROUTE, DANS LES EMPRISES HYDROÉLECTRIQUES, DES PIPELINES ET DES VOIES FERREES, DANS LES ZONES AÉROPORTUAIRES, LES BASES MILITAIRES, SUR LES PELOUSES, LES TERRES ABANDONNEES ET AUTRES ENDROITS SIMILAIRES NON CULTIVES.**

Les préposés à l'application doivent porter une combinaison de travail par-dessus un pantalon long, une chemise à manches longues et des gants résistant aux produits chimiques.

Pour des applications au moyen d'un pulvérisateur manuel à haute pression, les opérateurs doivent utiliser un volume maximale de solution de 400 L par jour (traitement localisé contre les mauvaises herbes à feuilles larges).

**DÉLAI DE SÉCURITÉ APRÈS LE TRAITEMENT :**

NE PAS entrer dans les champs traités pendant 12 heures après l'application.

Méthode :

Application terrestre ou aérienne (terrains non cultivés et terrains à chaume).

Application terrestre (prairies, bords de route, aéroports et parcs industriels).

**RESTRICTIONS DE FENAISON et de PÂTURAGE pour les BORDS de ROUTE, les TERRES ABANDONNEES et AUTRES ENDROITS SIMILAIRES NON CULTIVES :**

NE PAS faire paître le bétail sur les cultures traitées, ou récolter en vue de l'ensilage jusqu'à 7 jours après l'application.

NE PAS récolter le fourrage ou couper le foin dans les 30 jours suivant l'application. Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage.

**SUPPRESSION DES BROUSSAILLES :**

Les mélanges en cuve de VMD 480® Dicamba Herbicide sont efficaces pour supprimer les broussailles de plusieurs espèces de feuillus et de conifères aux endroits où elles peuvent être indésirables.

1. Préparer un mélange en cuve de VMD 480® Dicamba Herbicide avec l'herbicide 2,4-D amine, 2,4D L.V. ester ou 2,4-D/2,4-DP.
2. Appliquer les mélanges de VMD 480® Dicamba Herbicide au printemps ou au début de l'été sur les broussailles de conifères ou de feuillus (après le déploiement complet des feuilles). Cesser les applications au moins trois semaines avant le changement de couleur des feuilles à l'automne.
3. Pour de meilleurs résultats et une application plus facile, couper les broussailles ou les arbres de plus de deux mètres de hauteur et traiter les repousses lorsqu'elles se développent.

- VMD 480® Dicamba Herbicide ne peut être mélangé aux huiles.

## TIGES ET FEUILLAGE :

### Application terrestre

- Appliquer sur le feuillage et les tiges jusqu'au point d'égouttement. Une couverture complète est essentielle pour l'obtention d'une suppression efficace.
- Le volume de solution à l'hectare varie selon la hauteur et la densité des espèces présentes.
- L'utilisation d'un mélange en cuve avec l'herbicide 2,4-D L.V. ester avec le conditionneur d'eau Adjust, pourrait améliorer la suppression du peuplier baumier et d'autres espèces lorsqu'ils sont stressés par la sécheresse, particulièrement si le temps est chaud et sec.

| ESPÈCES SUPPRIMÉES   | DOSE PAR 1000 LITRES D'EAU DE PULVÉRISATION  |
|--|--|
| Symphorine occidentale<br>Saule de Wolf (saule blanc soyeux)<br>Peuplier faux-tremble<br>Rosier sauvage<br>Aulne<br>Cerisier   | 2,1 L VMD 480® Dicamba Herbicide plus<br>4,0 L herbicide 2,4-D amine (500 g/L d'ingrédient actif)<br>ou<br>3,3 L herbicide 2,4-D L.V. ester (600 g/L d'ingrédient actif) |
| Peuplier baumier<br>Tilleul d'Amérique<br>Bouleau<br>Orme<br>Caryer<br>Érable circiné<br>Peuplier occidental<br>Chêne à gros fruits<br>Chêne rouge<br>Mélèze laricin<br>Pin<br>Thuya occidental<br>Épinette<br>Sapin baumier | 4,0 L VMD 480® Dicamba Herbicide plus<br>8,0 L herbicide 2,4-D amine (500 g/L)<br>ou 6,6 L herbicide 2,4-D L.V. ester (600 g/L)  |
| Érable à sucre<br>Frêne d'Amérique   | 5,2 L VMD 480® Dicamba Herbicide plus<br>7,1 L herbicide 2,4-D/2,4-DP L.V. ester (350 g/L de 2,4-D; 350 g/L de 2,4-DP)   |

## APPLICATION TERRESTRE GÉNÉRALISÉE :

### Mode d'emploi :

- Appliquer dans suffisamment d'eau pour mouiller tout le feuillage.
- Un volume d'eau de 220 à 330 litres à l'hectare est recommandé pour les peuplements de broussailles.

| ESPÈCES SUPPRIMÉES   | DOSE/HECTARE   |
|--|--|
| Bouleau blanc (bouleau à papier)<br>Saule<br>Peuplier faux-tremble | 4,2 L VMD 480® Dicamba Herbicide plus<br>8,0 L herbicide 2,4-D amine (500 g/L) |



|  |  |
|--|--|
|  | ou<br>6,6 L herbicide 2,4-D L.V. ester (600 g/L)<br>ou<br>5,2 L VMD 480® Dicamba Herbicide plus 7,2 L herbicide 2,4-D/2,4-DP L.V. ester (350 g/L de 2,4-D ; 350 g/L de 2,4-DP) |
|--|--|

### APPLICATION AÉRIENNE :

Les préposés à l'application aériens doivent porter un pantalon long et une chemise à manches longues.

Le personnel responsable des mélanges et chargement doivent porter un pantalon long, une chemise à manches longues ainsi que gants résistant aux produits chimiques.

L'utilisation 'un aéronef à habitacle fermée est obligatoire.

Le préposés au mélange et au chargement et le préposé à l'application doivent être deux personnes différentes.

Le recours à des signaleurs est interdit.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, le produit ne doit pas être utilisé, et ce, quel que soit le type d'aéronef disponible. S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

### Mode d'emploi :

1. Les mélanges en réservoir de VMD 480® Dicamba Herbicide peuvent être appliqués par voie aérienne en utilisant au moins 85 litres d'eau à l'hectare.
2. Ne pas traiter lorsque la vitesse du vent est supérieure à 15 km/h.
3. Ne pas utiliser une pression supérieure à 300 kPa.
4. Ne pas pulvériser lorsque le vent souffle en direction des arbres ou plantes utiles.

| ESPÈCES SUPPRIMÉES  | DOSE/HECTARE   |
|---|--|
| Bouleau blanc (bouleau à papier)<br>Peuplier faux-tremble | 4,2 L VMD 480® Dicamba Herbicide plus<br>8,0 L herbicide 2,4-D amine (500 g/L)<br>ou<br>6,6 L herbicide 2,4-D L.V. ester (600 g/L) |

### Mises en garde concernant l'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides, doivent être présentes.

Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive ; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

### **Précautions relatives à l'opérateur**

Ne pas permettre au pilote de mélanger des produits chimiques à charger à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, des combinaisons et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions recommandées à l'opérateur sont plus strictes que les recommandations générales figurant sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel sur le lieu de travail doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de s'alimenter et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

### **SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES :**

VMD 480® Dicamba Herbicide peut être utilisé seul ou en mélange avec l'herbicide 2,4-D amine ou 2,4-D L.V. ester. Les mélanges en cuve de VMD 480® Dicamba Herbicide éliminent un plus large éventail de mauvaises herbes à feuilles larges.

### **IMPORTANT (Mode d'emploi pour application terrestre)**

Appliquer VMD 480® Dicamba Herbicide seul ou en mélange dans 110 à 220 litres d'eau à l'hectare, lorsque les mauvaises herbes sont en pleine croissance. Pour la suppression de l'herbe à la puce, utiliser 560 litres d'eau à l'hectare. Une couverture complète du feuillage est nécessaire pour supprimer les mauvaises herbes. Pour supprimer une plus large gamme de mauvaises herbes, la dose recommandée de VMD 480® Dicamba Herbicide peut être mélangée en cuve avec l'herbicide 2,4-D amine (500 g/L) ou 2,4-D ester (600 g/L). Consulter l'étiquette de l'herbicide 2,4-D pour connaître les doses d'application et les espèces de mauvaises herbes supprimées.

| ESPÈCES SUPPRIMÉES  | DOSE/HECTARE   |
|---|--|
| Herbe à la puce   | 1,7 L VMD 480® Dicamba Herbicide plus<br>2,2 L herbicide 2,4-D amine (500 g/L) |
| Carotte sauvage   | 2,1 L VMD 480® Dicamba Herbicide plus<br>4,4 L herbicide 2,4-D amine (500 g/L) |
| <i>Employé seul, VMD 480® Dicamba Herbicide arrête la croissance des parties aériennes de :</i><br>Armoise absinthe<br>Chardon des champs<br>Laiteron des champs<br>Euphorbe ésule<br>Herbe de pauvreté<br>Matricaire inodore | 1,25 L VMD 480® Dicamba Herbicide  |
| <i>Employé seul, VMD 480® Dicamba Herbicide supprime :</i><br>Laiteron des champs<br>Petite herbe à poux<br>Pâquerette vivace<br>Verge d'or<br>Séneçon jacobée  | 2,3 L VMD 480® Dicamba Herbicide   |
| Chardon des champs<br>Liseron des champs<br>Patience crépue (parties aériennes)<br>Fausse herbe à poux<br>Grande herbe à poux   | 2,3 L VMD 480® Dicamba Herbicide   |
| Centaurée diffuse<br>Salsifis majeur<br>Cerise de terre<br>Armoise rustique<br>Herbe de pauvreté<br>Petite oseille<br>Euphorbe à feuilles de serpolet   | 4,6 L VMD 480® Dicamba Herbicide   |
| Gypsophile<br>Armoise douce<br>Kalmia à feuilles étroites<br>Houlque laineuse<br><i>et suppression des parties aériennes de :</i><br>Fougère aigle (pteridium)<br>Potentille vivace<br>Centaurée de Russie                    | 9,2 L VMD 480® Dicamba Herbicide   |

## **SUPPRESSION DE LA VÉGÉTATION EN BORDS DE ROUTE**

VMD 480® Dicamba Herbicide peut être utilisé en mélange avec l'herbicide Roundup\* pour la suppression de la végétation annuelle sur des bandes de 1 à 2 mètres sur les accotements des routes. Les mélanges en cuve de VMD 480® Dicamba Herbicide avec les herbicides Roundup et 2,4-D amine offrent un spectre d'action plus large pour la suppression totale de la végétation des bords de route. Application terrestre uniquement.

### **IMPORTANT (Mode d'emploi)**

1. Appliquer de 1,25 à 2,5 L/ha de VMD 480® Dicamba Herbicide en mélange avec 0,75 à 1,0 L/ha de l'herbicide Roundup\*.
2. Appliquer 0,3 L/ha de VMD 480® Dicamba Herbicide en mélange avec 1,2 L/ha de l'herbicide 2,4-D amine (500 g/L) et 0,75 à 1,0 L/ha de l'herbicide Roundup.

\* Consulter l'étiquette de l'herbicide Roundup pour connaître la dose appropriée de l'herbicide Roundup pour la suppression de certaines mauvaises herbes spécifiques et pour les précautions et directives d'application additionnelles.

## **PELOUSES ÉTABLIES**

VMD 480® Dicamba Herbicide peut être utilisé seul ou en mélange avec l'herbicide 2,4-D amine ou 2,4-D L.V. ester. Les mélanges en cuve de VMD 480® Dicamba Herbicide suppriment un plus large éventail de mauvaises herbes à feuilles larges et sont particulièrement efficaces pour lutter contre le pissenlit et le plantain.

NE PAS utiliser en zone résidentielle, c'est-à-dire des sites où des personnes peuvent être exposées au produit durant la pulvérisation ou après, notamment à proximité des maisons, des écoles, des parcs, des terrains de jeu et des édifices publics.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

### **IMPORTANT (Mode d'emploi)**

Appliquer VMD 480® Dicamba Herbicide ou les mélanges en cuve de VMD 480® Dicamba Herbicide à raison d'au moins 110 litres d'eau à l'hectare en application foliaire sur les mauvaises herbes en pleine croissance. De meilleurs résultats seront obtenus si l'application est faite très tôt au printemps ou à l'automne, au moins deux semaines avant les premières gelées. Appliquer avec précaution dans le voisinage des arbres et arbustes. Ne pas appliquer dans la zone des racines des arbres et des arbustes. Ne pas appliquer sur les pelouses d'agrostide. Ne pas râteler, tondre ou arroser la pelouse dans les 24 heures suivant l'application. Pour supprimer une plus large gamme de mauvaises herbes, la dose recommandée de VMD 480® Dicamba Herbicide peut être mélangée en cuve avec 2,2 litres de l'herbicide 2,4-D amine (500 g/L) ou 2 litres de l'herbicide 2,4-D ester (600 g/L).

Les préposés à l'application doivent porter une combinaison par-dessus un pantalon long, une chemise à manches longues et des gants résistant aux produits chimiques.

Pour des applications au moyen d'un pulvérisateur manuel à haute pression, les préposés à l'application doivent utiliser un volume maximale de solution de 400 L par jour (traitement localisé contre les mauvaises herbes à feuilles larges).

| <b>ESPÈCES SUPPRIMÉES</b>                     | <b>DOSE/HECTARE</b>               |
|---|-----------------------------------|
| Trèfle<br>Petite oseille<br>Céraiste vulgaire | 1,25 L VMD 480® Dicamba Herbicide |

|                 |  |
|-----------------|--|
| Renouée dressée |  |
|-----------------|--|

NE PAS appliquer par voie aérienne

Ce produit n'empêche pas les mauvaises herbes. Appliquer uniquement en cas de présence de mauvaises herbes. Ce produit est plus efficace lorsqu'il est appliqué sur les feuilles de mauvaises herbes en croissance.

**NE PAS** procéder à plus de deux applications généralisées par saison. Ceci n'inclut pas les traitements localisés. Si la population de mauvaises herbes ne justifie pas une application généralisée (par exemple, la totalité de la pelouse), envisager les traitements localisés visant uniquement les zones à mauvaises herbes).

Eviter l'application de ce produit lorsque le vent souffle en rafales.

TOXIQUE aux plantes terrestres à feuilles larges. Ce produit peut nuire aux autres plantes à feuilles larges. En cas d'application de ce produit à l'aide d'un pulvérisateur manuel, NE PAS pulvériser directement ou laisser le produit pulvérisé dériver sur les plantes ornementales ou les jardins. NE PAS appliquer sur les racines exposées des arbres et plantes ornementales.

Pour éviter le ruissellement, NE PAS appliquer sur les entrées, les trottoirs ou toute autre surface dure.

NE PAS irriguer dans les 24 heures suivant l'application.

**DÉLAI DE SÉCURITÉ APRÈS LE TRAITEMENT :**

Pendant l'application du produit, ne pas laisser les personnes (excepté l'opérateur) ni les animaux de compagnie pénétrer dans la zone traitée. N'entrer dans la zone traitée qu'après avoir laissé sécher complètement le produit pulvérisé.

**GESTION DE LA DÉRIVE**

Pulvérisation agricole : NE PAS appliquer par calme plat ni lorsque les vents soufflent en rafales. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe de pulvérisation doit être fixée à 60 cm ou moins du sol ou du couvert végétal.

**Zones tampons :**

Aucune zone tampon n'est requise pour l'utilisation des méthodes ou des équipements de pulvérisation suivants: pulvérisateur manuel ou à réservoir dorsal et traitement localisé.

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière de l'habitat sensible le plus proche, dans la direction du vent, qu'il s'agisse d'un habitat terrestre (tels que prairies, terres boisées, brise-vent, terres à bois, haies, pâturages, zones riveraines et terres arbustives), d'un habitat d'eau douce (tels que lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs et milieux humides) et d'un habitat estuarien et marin .

En cas d'utilisation d'un mélange en cuve, consulter les étiquettes des différents produits utilisés pour le mélange et respecter la zone tampon la plus large (la plus restrictive) des produits inclus dans le mélange.

**Tableau 2 Zones tampons pour les utilisations sur le gazon en plaques (pour les préparations commerciale liquides pouvant être appliqués à l'aide d'un pulvérisateur agricole tractés, (comme l'application sur les terrains de golf ou dans les gazonnières)**

| Méthode d'application | Culture | Zones tampons (mètres) requises pour la protection de : |         |
|-----------------------|---------|---|---------|
|                       |         | Habitats aquatique d'une profondeur de                  | Habitat |

|                         |                                 | Inférieur à 1 m | Supérieur à 1 m | terrestre |
|-------------------------|---------------------------------|-----------------|-----------------|-----------|
| Pulvérisateur agricole* | Pelouse (jusqu'à 135 g m.a./ha) | 0               | 0               | 3         |
|                         | Pelouse (550-600 g m.a./ha)     | 1               | 1               | 10        |

\*Dans le cas d'un traitement à l'aide d'un pulvérisateur agricole, il est possible de réduire les zones tampons au moyen de cônes de réduction de la dérive. Les pulvérisateurs dont la rampe est équipée d'un écran sur sa longueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal ou au sol permettent de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 70 %. L'utilisation d'une rampe d'un pulvérisateur dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à moins de 30 cm du couvert végétal ou du sol permet de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 30 %.

### **PRÉCAUTIONS :**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Nocif en cas d'ingestion ou d'absorption cutanée. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Les opérateurs doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques. Dans les zones non cultivées (bords de route, les emprises hydroélectriques, des pipelines et des voies ferrées, les zones aéroportuaires, les bases militaires, sur le gazon en plaques et les terrains vagues), les opérateurs doivent porter une combinaison par-dessus un pantalon long, une chemise à manches longues et des gants résistant aux produits chimiques.

NE PAS entrer dans les champs traités pendant 12 heures après l'application.

NE PAS utiliser dans en zone résidentielle, c'est-à-dire des sites où des personnes peuvent être exposées au produit durant la pulvérisation ou après, notamment des maisons, des écoles, des parcs, des terrains de jeu et des édifices publics. Dégeler si le produit a gelé. Agiter avant l'usage.

### **PREMIERS SOINS**

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une attention médicale.

### **LIGNE DIRECTE**

Pour des renseignements sur le traitement médical de secours : 1-866-359-5660

### **NOTE AU MÉDECIN**

Des dommages probables aux muqueuses peuvent contre-indiquer l'utilisation du lavage gastrique.

## **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:**

Le dicamba peut causer des irritations graves des yeux, et une irritation de la peau et des muqueuses. Les symptômes d'une exposition à de très fortes doses peuvent comprendre des étourdissements, une faiblesse musculaire, une perte d'appétit, une perte de poids, des vomissements, un ralentissement du rythme cardiaque, un souffle court, une excitation, une contraction des muscles, une dépression, une incontinence, une cyanose, des spasmes musculaires, un épuisement et une perte de voix. Traiter les symptômes.

## **NETTOYAGE ET ÉLIMINATION DES CONTENANTS :**

6. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
7. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
8. Rendre le contenant inutilisable.
9. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
10. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se débarrasser, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

## **VMD 480® Dicamba Herbicide seul ou avec 2,4-D ou MCPA**

Suivre les directives ci-dessous pour procéder au nettoyage du matériel de pulvérisation après avoir effectué des traitements avec VMD 480® Dicamba Herbicide seul ou additionné de 2,4-D ou de MCPA.

5. Arroser à fond les surfaces intérieures et extérieures de l'appareil en remplissant d'eau la moitié du réservoir. Vidanger le réservoir en faisant fonctionner le pulvérisateur jusqu'à ce que le système soit purgé de l'eau de rinçage.
6. Remplir le réservoir d'eau, puis ajouter 1 L d'ammoniaque domestique pour chaque 100 L d'eau. Actionner la pompe pendant 15 à 20 minutes afin de faire circuler la solution. Finalement, laisser s'échapper une petite quantité de la solution d'ammoniaque par la rampe du pulvérisateur et les buses.
7. Vider le réservoir en faisant passer la solution par la rampe.
8. Enlever les buses et les filtres et rincer l'appareil avec deux réservoirs remplis d'eau.

## **VMD 480® Dicamba Herbicide avec d'autres herbicides**

Les directives ci-dessous concernent le nettoyage du pulvérisateur utilisé pour une application de VMD 480® Dicamba Herbicide utilisé en mélange avec des poudres mouillables (WP), des concentrés émulsifiables (EC) ou d'autres types de préparations solubles dans l'eau. (Si vous utilisez des mélanges de VMD 480® Dicamba Herbicide avec des préparations hydrosolubles, vous devrez ajouter du détergent à l'eau de rinçage).

5. Arroser à fond les surfaces intérieures et extérieures de l'appareil en remplissant d'eau la moitié du réservoir. Vidanger le réservoir en faisant fonctionner le pulvérisateur jusqu'à ce que le système soit purgé de l'eau de rinçage.
6. Remplir le réservoir d'eau, et ajouter en même temps 1 kg de détergent pour chaque 150 L d'eau. Actionner la pompe pendant 5 à 10 minutes afin de mélanger la solution de détergent à la solution du pulvérisateur ; par la suite, laisser s'échapper une petite quantité de solution par la rampe du pulvérisateur et les buses. Laisser la solution agir pendant plusieurs heures, ou mieux encore, toute la nuit.
7. Vider le réservoir en laissant couler cette solution de détergent par la rampe.
8. Répéter l'étape 1 puis, les étapes 2 et 3.

### **REMPLISSAGE DES CONTENANTS de VRAC :**

8. Le contenant ne doit être rempli à nouveau qu'avec VMD 480® Dicamba Herbicide, par le distributeur ou le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.
9. Refermer le contenant hermétiquement et le retourner à un centre de vrac autorisé.
10. Avant de remplir à nouveau le contenant, l'examiner soigneusement pour détecter toute trace éventuelle de dommage, comme des fissures, des bosses, des renflements, des brèches, des éraflures, ou des filets endommagés ou usés sur le dispositif de fermeture du contenant.
11. Après le remplissage, vérifier que rien ne coule avant de transporter le contenant.
12. Ne pas remplir ni transporter un contenant endommagé ou qui coule.
13. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.
14. Si le contenant n'est plus destiné à être rempli, il doit être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant) pour être éliminé.

### **ENTREPOSAGE :**

Conserver VMD 480® Dicamba Herbicide dans son contenant d'origine seulement, loin des autres pesticides, engrais et aliments destinés aux humains ou aux animaux. Garder le contenant fermé pour prévenir les déversements et la contamination. Garder les emballages secs en tout temps.

### **AVIS À L'UTILISATEUR :**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

VMD480 est une marque déposée d'Adjuvants Plus Incorporate

® Tous les autres herbicides nommés sont des marques déposées de leurs entreprises respectives.